

**CONSULTATION DES LISTES ELECTORALES**

**CCI OUEST NORMANDIE**

**Du vendredi 16 juillet au mercredi 25 août 2021**, les listes électorales destinées à l’élection des membres de la CCI Ouest Normandie seront accessibles selon les modalités suivantes :

1. **Auprès de la CCI Ouest Normandie (**et de ses délégations à Cherbourg, Saint-Pair-sur-Mer, Flers) **:**

**Les demandes de vérification d’inscription** sur les listes électorales seront traitées prioritairement par courrier électronique (elections.on@normandie.cci.fr) à partir des informations suivantes :

* Nom, prénom et date de naissance de l’électeur.
* Ou numéro de SIREN et raison sociale de l’entreprise.

**Demandes de communication des listes électorales** :

Tout électeur présentant une pièce d’identité peut prendre copie à ses frais sur support papier (0.18 € par feuille en application de l’arrêté du 1er octobre 2001) auprès de la CCI Ouest Normandie, de préférence sur rendez-vous, aux horaires d’ouverture habituels de la CCI, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

**Demandes de consultation des listes électorales** : aux horaires d’ouverture habituels de la CCI, de préférence sur rendez-vous.

1. **Auprès de la Préfecture de la Manche, du Greffe du Tribunal de Commerce de Cherbourg, du Greffe du Tribunal de Commerce de Coutances, et Greffe du Tribunal de Commerce d’Alençon.**

**Demandes de consultation des listes électorales** : aux horaires d’ouverture habituels de ces établissements.

**Rappel** : Article R713-3 du code de commerce « Le fait de se livrer à un usage commercial des listes électorales établies pour les élections des membres des chambres de commerce et d'industrie territoriales et de région est puni de l'amende prévue par le 5° de [l'article 131-13](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417256&dateTexte&categorieLien=cid) du code pénal pour les contraventions de la cinquième classe. »

**Informations :** **Du vendredi 16 juillet au mercredi 25 août 2021**, tout électeur peut déposer une réclamation au secrétariat de la Commission d’Etablissement des Listes Electorales fixé à l’adresse administrative de la CCI Ouest Normandie – Service Elections Consulaires – Hôtel Atlantique – Bd Félix Amiot – BP 839 -50108 Cherbourg-en-Cotentin Cedex.